



# L'ENVERS D-E L'ENS

*La gazette des élèves, département droit-économie-management*



## L'entretien de la semaine avec...

### Naomie Mahmoudi

*Maîtresse de conférence en économie à l'Université Claude Bernard Lyon 1*

**Bonjour Naomie, merci d'avoir accepté de nous répondre. Pourriez-vous commencer par un bref résumé de votre parcours professionnel ?**

J'ai intégré l'ENS en 2015 (parcours EDEM, M1 Droit européen) et j'ai passé le concours de l'agrégation d'économie et gestion option administration et gestion des ressources humaines en 2018. Je me suis ensuite dirigée vers un M2 Data Analyst à l'Université Gustave Eiffel à Paris puisque, souhaitant réaliser un doctorat en économie, je devais me former à l'économie quantitative. J'ai réalisé ce M2 recherche en alternance au sein de la fédération de recherche TEPP (Travail, Emploi et Politiques Publiques) du CNRS, ce qui m'a permis de conforter mon choix de me diriger vers le monde de la recherche. À la fin de ce M2, j'ai obtenu un financement de thèse de trois ans de la Chaire travail de l'École d'Économie de Paris, thèse réalisée sous la direction du Professeur Yannick L'Horty.

**Que vous a apporté le passage de l'agrégation ?**

Cela m'a permis d'acquérir des bases solides en économie, qui m'ont été très utiles par la suite. De plus, la préparation de l'agrégation nous apporte une certaine rigueur, des méthodes de travail importantes et nous forme à être à l'aise à l'écrit comme à l'oral. Je pense donc que le concours de l'agrégation peut être un plus dans un CV et je recommande vivement de le préparer (même pour les étudiants ne se destinant pas forcément à enseigner dans le secondaire).

**Votre thèse porte sur l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, pourquoi ce choix ?**

J'ai toujours été très sensible à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, et je voulais donc absolument travailler sur cette thématique de recherche. J'ai découvert les travaux de recherche du professeur Yannick L'Horty concernant les discriminations sur le marché du travail qui m'ont passionnée, ce qui m'a donné envie, pour ma thèse, de coupler discriminations et handicap sur le marché du travail. L'objectif de mon sujet de thèse est d'explorer les barrières à l'emploi des personnes en situation de handicap, qu'elles émanent de l'offre ou de la demande de travail.

Je me suis notamment intéressée aux discriminations dans l'accès à l'emploi de la part des employeurs à l'encontre de ces personnes, ainsi qu'à l'effet que peut avoir la perception d'un minima social sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Comment se passe concrètement la préparation d'une thèse ? Quelles sont vos méthodes de recherche ?**

Tout d'abord, à mon sens, il y a deux motivations principales possibles pour réaliser un doctorat : soit vous avez déjà une idée de la thématique de recherche à explorer et vous devez trouver un enseignant-chercheur qui travaille sur cette question afin qu'il vous encadre, soit vous demandez à un enseignant-chercheur de vous proposer un sujet de thèse. Ensuite, une fois que vous êtes doctorant, vous devez réaliser un manuscrit de thèse qui vise à apporter de nouvelles contributions sur le sujet de recherche que vous avez choisi d'explorer. Concernant les méthodes, j'ai notamment utilisé la méthode du testing qui consiste à envoyer plusieurs candidatures fictives à de vraies offres d'emploi. Ces candidatures sont similaires en tout point, à la différence que l'une d'entre elles va signaler le handicap. Cette méthode permet d'obtenir des données expérimentales propices à la mesure de l'ampleur des discriminations dans l'accès à l'emploi en raison du handicap (notamment).

**Vous êtes actuellement maîtresse de conférence en économie à Lyon, comment envisagez-vous la suite de votre carrière ?**

Tout d'abord, ce poste me plaît énormément et me permet d'allier enseignement et recherche. Le domaine de la recherche est véritablement passionnant puisqu'il permet de se cultiver et d'apprendre en permanence sur divers sujets, en plus de ses domaines de recherche principaux. Celui de l'enseignement l'est tout autant puisqu'il permet de transmettre des connaissances aux étudiants et d'être témoin de leur progrès. Mon objectif à moyen ou long terme serait d'obtenir l'habilitation à diriger des recherches (HDR) afin d'encadrer des doctorants, mais également de demander un poste de professeur des universités.

*Par Emma Picard et Ariane Jouslin*

## Ça se passe à l'ENS

Les étudiants du département DEM sont invités à participer à l'édition 2024 du Magisterium ! L'évènement culturel et sportif qui réunit plusieurs magistères de France est organisé cette année par le Magistère Juriste d'Affaires Franco-Britannique (JAFB), le week-end du 8 au 10 mars. Au programme de l'édition, concours d'éloquence, de culture générale, épreuves sportives et cheerleading ou encore deux soirées. Les autres Magistères sont prévenus, l'ENS est là pour gagner...

## Prenez note ...

### Précisions sur le régime de caducité des ensembles contractuels interdépendants : Analyse de l'arrêt Ch. Com, 10 janvier 2024, n° 22-20.466

Dans un arrêt remarqué, la chambre commerciale de la Cour de cassation précise le régime de la caducité des ensembles contractuels interdépendants de **l'article 1186 al. 2 du Code civil**, notamment en présence d'une clause de divisibilité.

En l'espèce, une société conclut avec une association un contrat de location d'une durée de 21 trimestres. Le contrat de location porte sur des copieurs acquis par la société propriétaire auprès d'une société tierce. Le même jour, l'association preneuse forme un second contrat, un contrat de maintenance, avec la société tierce ancienne propriétaire des copieurs. Deux ans après la **formation de ces deux contrats**, la société de maintenance est placée en redressement judiciaire et l'association notifie au liquidateur son intention de résilier le contrat de maintenance qui la lie à ladite société pour insuffisance des prestations.

La difficulté qui se pose alors est relative à **l'interdépendance entre les deux contrats** (de location et de maintenance). C'est la raison pour laquelle l'association preneuse, après avoir notifié au liquidateur la résiliation du contrat de maintenance, a notifié à la société de location la caducité du contrat de location pour interdépendance au sens de l'article 1186 al. 2 du Code civil. Insatisfaite de cette décision, la société propriétaire des copieurs assigne le preneur en résiliation du contrat de location financière.

Les juges du fond ont retenu la résiliation du contrat de location au tort du preneur, en refusant de reconnaître l'interdépendance entre le contrat de location et le contrat de maintenance. L'association se pourvoit alors en cassation en alléguant une violation de l'article 1186 du Code civil.

La Cour de cassation devait trancher la question suivante : des contrats concomitants de location de copieurs et de maintenance de ces copieurs **sont-ils interdépendants de telle sorte que la résiliation de l'un d'entre eux entraîne, par voie de conséquence, la caducité du second ?**

### Droit public

CE, 13 février 2024, n°463162 (décision ARCOM-CNEWS)

Le Conseil d'État est saisi par l'association Reporters sans frontières (RSF) d'un recours pour excès de pouvoir contre le refus de l'ARCOM de mettre en demeure l'éditeur de la chaîne CNews de respecter **le pluralisme et l'indépendance de l'information** au sein de ses programmes.

**Sur le point du pluralisme**, le Conseil d'État remet en cause le contrôle effectué traditionnellement par l'ARCOM. L'autorité, en ne prenant en compte que le temps d'antenne accordé aux personnalités politiques pour l'appréciation du pluralisme, sans intégrer les interventions de l'ensemble des participants aux programmes diffusés (chroniqueurs, animateurs et invités), aurait fait une inexacte application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

**Sur le point de l'obligation d'indépendance de l'information**, l'ARCOM avançait dans son refus que seule la fourniture de séquences précises pouvait permettre de juger du respect ou non de cette obligation. Le Conseil d'État désavoue cet argument en jugeant que l'indépendance s'apprécie également à l'échelle « de l'ensemble de ses conditions de fonctionnement et des caractéristiques de sa programmation ».

Au titre de ces observations, le Conseil d'État annule pour excès de pouvoir le refus de l'ARCOM, et lui enjoint de réexaminer la demande de RSF et de rendre une décision dans un délai de six mois.

Par Théo Boilevin

À cette question, la Chambre commerciale répond par la positive en faisant application de l'article 1186 al. 2 du Code civil, confortant sa jurisprudence antérieure. La Cour estime en effet que « les contrats concomitants ou successifs qui s'inscrivent dans une opération incluant une location financière [sont] interdépendants ».

Cette formulation entraîne **deux conséquences** pour le litige en l'espèce. La première est que la **disparition de l'un de ces contrats** (ici celui de maintenance) **entraîne la caducité du contrat dont l'exécution est rendue impossible par cette disparition** (le contrat de location). La seconde conséquence est relative au sort de **la clause de divisibilité** stipulée dans le contrat de location. La Cour rappelle que dans les contrats formant une opération d'ensemble, sont réputées non écrites les clauses inconciliables avec cette interdépendance. Ainsi, la **Cour de cassation neutralise la clause de divisibilité incompatible avec cette interdépendance en la réputant non écrite**. Ces deux solutions sont conformes à l'arrêt de la chambre mixte de la Cour qui avait déjà posé le principe selon lequel « les contrats concomitants ou successifs qui s'inscrivent dans une opération incluant une location financière, sont interdépendants ; que sont réputées non écrites les clauses des contrats inconciliables avec cette interdépendance » (**Ch. Mixte, 17 mai 2013, n°11-22.768**).

Avec cette solution retenant la caducité d'un contrat interdépendant d'un autre contrat frappé de résiliation, la Cour conforte l'application stricte de l'article 1186 al. 2 du Code civil issu de la réforme de 2016 et redonne une définition claire de l'interdépendance en cas de location financière. Elle **conforte également sa jurisprudence antérieure** par laquelle elle avait déjà affirmé que lorsque des contrats sont interdépendants, la résiliation de l'un quelconque d'entre eux entraîne la caducité des autres par voie de conséquence (**Com. 12 juill. 2017, n° 15-27.703**).

Par Nathan You-Hurtault

### Droit commercial

Com., 29 nov. 2023, FS-B+R, n° 22-18.295

Dans cet arrêt publié au Bulletin, la Cour de cassation assouplit sa jurisprudence relative aux modalités par lesquelles une société peut reprendre les actes ayant été passés lors de sa formation.

Jusqu'à cette date, les juges de cassation estimaient que l'acte passé ne pouvait faire l'objet d'une reprise lorsque ce dernier était mentionné comme conclu « par » la société en formation. La Cour avait dès lors une vision très restreinte de la représentation et interprétait strictement l'article L210-6 du Code de commerce. Ainsi, pour qu'un acte soit repris *a posteriori* par la société valablement immatriculée, il devait avoir été conclu par une personne physique « au nom » ou « pour le compte » de la société en formation, quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'acte avait été conclu.

Les actes passés n'observant pas cette règle étaient frappés d'une nullité absolue, sans possibilité de ratification ou de confirmation postérieure. Par cet arrêt, la Cour de cassation admet désormais que l'acte qui ne serait pas mentionné comme tel puisse faire **l'objet d'une reprise dès lors qu'elle relèverait de la « commune intention des parties »**, intention que les juges du fond apprécieront librement.

### C'est tombé à l'oral

Par Smaili Mehdi

**Sujet :** Les ordres et les degrés de juridiction.

**Question :** Pouvez-vous expliquer les faits de l'arrêt Blanco ?

# Et si KeynENS était parmi nous

## 10 Mds d'€

C'est le montant du **nouveau plan d'économies** annoncé par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, pour l'année 2024. Ce plan s'inscrit dans une volonté du gouvernement de ramener le déficit à un niveau de 4,4 % du PIB, objectif rendu d'autant plus difficile par les prévisions de la croissance française, largement revues à la baisse. En effet, le Fonds monétaire international (FMI) a revu ses estimations à la baisse en passant d'une croissance de 1,3 à 1 % pour l'année 2024, la Commission européenne a diminué sa prévision de 0,3 point, tandis que l'OCDE estime une hausse de seulement 0,6 % du PIB français cette année. Les 10 milliards d'euros d'économies vont être réalisés au moyen de 5 milliards d'euros d'annulations de crédit engagées dans tous les ministères, et de 5 milliards d'euros en moins pour les politiques publiques. Pour ne donner qu'un exemple, l'aide publique au développement sera réduite de 800 millions d'euros. Enfin, ce plan vise à prévenir une dégradation de la note de la dette française par les agences de notation.

Par Emma Picard

## L'œil de l'économiste

### Réduction de la concurrence, chute de la part du travail et sous-investissement des entreprises : les liaisons dangereuses

Le **premier théorème de l'économie du bien-être** pose le principe selon lequel tout équilibre général en concurrence pure et parfaite est un optimum de Pareto. Ce théorème dégage une intuition forte : l'intensité concurrentielle du marché détermine le niveau de bien-être des agents. Ce raisonnement a justifié la mise en place progressive de politiques publiques visant à protéger la concurrence sur les marchés. Sur ce point, les États-Unis ont fait figure de proue en mettant en place, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, des politiques de concurrence strictes sur les marchés. Les **Sherman Antitrust Act** (1890) et **Clayton Antitrust Act** (1914) ont posé les jalons d'une politique de la concurrence qui est restée, pendant des années, la référence en la matière. Cependant aujourd'hui, le constat aux États-Unis est tout autre et **la concentration des marchés n'a jamais été aussi importante**. Cette chute de la concurrence sur les marchés américains a de multiples conséquences économiques récemment explorées dans la littérature. Parmi elles, la stagnation des faibles salaires, une déformation du partage de la valeur ajoutée au détriment du travail ou encore une réduction de l'investissement privé.

Pour **Jan De Loecker et Jan Eeckhout** (2017), ces tendances sont essentiellement liées à l'évolution du taux de marge des entreprises. Entre 1950 et 1980, celui-ci est resté relativement stable autour de 20 %. Cependant, depuis 1980, on constate une **forte hausse de ce taux de marge des entreprises américaines** qui est passé de 18 % en 1980, à 67 % en 2020. Toutefois, cette évolution reste très hétérogène et **la distribution de ces taux s'est profondément modifiée**. Ils ont connu une forte hausse dans les entreprises présentant déjà des taux de marge supérieurs à la moyenne (les plus grandes firmes), en revanche, ils ont stagné pour les entreprises de taille moyenne. Ce constat peut être croisé avec les études de **David Autor et al** (2017) qui constatent que les marchés américains sont dominés par des « entreprises superstars » qui concentrent une part croissante des profits.

Cette concentration croissante des marchés américains semble avoir deux conséquences macroéconomiques majeures : **une baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée** et **une réduction de l'investissement privé**. La première tendance est observée par **Autor et al.** (2017) qui montrent que la hausse du taux de marge ne s'est pas répercutée sur les prix, mais plutôt sur les coûts. Les entreprises ont décidé de maintenir leurs prix stables **et de baisser leurs coûts de production, notamment le coût du travail**, pour maintenir un taux de marge élevé. Cette pression à la baisse sur les salaires a contribué à faire passer la part du salaire dans la valeur ajoutée nationale de 62 % en 1980 à 56 % en 2020.

La deuxième implication macroéconomique de cette concentration croissante des marchés est le **recul progressif de l'investissement privé aux États-Unis**. Pour **Gutiérrez et Philippon** (2016), le déclin de la concurrence sur les marchés et les changements dans la gouvernance des entreprises pourraient expliquer 80 % du sous-investissement total des entreprises privées. En effet, les secteurs les plus concentrés avec de fortes barrières à l'entrée sont composés **d'entreprises historiques qui sont peu incitées à investir et à innover**.

En résumé, les États-Unis, pays au modèle historique en matière de concurrence sur les marchés, font face à une concentration inouïe des marchés. Celle-ci peut avoir des conséquences macroéconomiques cruciales en **pénalisant la croissance et l'innovation** sur le long terme, mais également en **participant à l'augmentation des inégalités sociales**.

Par Nathan You-Hurtault

### Les chiffres de la semaine

- **7 milliards €** : budget 2024 du ministère de l'Agriculture (projet de loi de finances pour l'année 2024), soit une augmentation d'un milliard d'euros par rapport à 2023 (+17 %). *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*
- **+ 68 %** : augmentation des dépenses militaires russes pour l'année 2024, soit un budget d'environ 10 800 milliards de roubles (106 milliards d'euros, 6 % du PIB). En comparaison, le budget français représente 2 % du PIB tandis que le budget des États-Unis pour 2024 devrait s'élever à 842 milliards de dollars (795 milliards d'euros). *Le Monde 26 septembre 2023*
- **43,2 milliards €** : montant des dépenses militaires ukrainiennes pour l'année 2024. *Le Monde 26 septembre 2023*
- **2,6 %** : prévision du taux de croissance de l'économie russe en 2024, expliqué par des dépenses militaires élevées et une consommation privée importante, soutenue par une augmentation des salaires. *FMI janvier 2024*
- **3,1 %** : prévision du taux de croissance mondiale pour l'année 2024, inférieur à la moyenne historique de 3,8 % (période 2000-2019) en raison notamment du niveau élevé des taux directeurs des banques centrales, du retrait des dispositifs d'aide budgétaire et de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. *FMI janvier 2024*

## L'école républicaine, un idéal à réinvestir

Les écoliers de certaines collectivités françaises porteront à partir de la rentrée scolaire de 2024 « une tenue vestimentaire commune ». Le débat sur l'uniforme nourrit le sempiternel questionnement : **l'école doit-elle se limiter à l'instruction des élèves, et donc à la transmission du savoir, ou doit-elle participer à leur éducation** [1] ?

La question du rôle de l'école divisait déjà les révolutionnaires. Tous s'accordaient cependant à voir dans l'école le meilleur **vecteur de formation du citoyen révolutionnaire**, émancipé des normes morales et religieuses de l'Ancien Régime [2]. L'historien **Bronislaw Baczko** [3] présente le projet scolaire révolutionnaire comme un « élan utopique propre aux Lumières », l'école devenant alors le héraut de la République. En l'investissant des mythes révolutionnaires, les révolutionnaires ont bâti un **nouvel imaginaire laïcisé**.

Pour **Condorcet** [4], l'école doit limiter son rôle à l'instruction des élèves, laissant la question de l'éducation à la famille. Mais tous les révolutionnaires ne partagent pas cette position. Si « l'éducation peut tout » [5], pourquoi limiter son potentiel à l'apprentissage des connaissances ? Dans son *Plan d'éducation nationale* de 1791, le député montagnard **Michel Lepeletier** proposait la création d'internats accueillant les enfants jusqu'au début de leur adolescence. Ces internats devaient constituer des « barrières impénétrables », les parents étant vus comme de potentiels instigateurs de l'idéologie anti-révolutionnaire. Ce projet, finalement adopté, sombrera dans les méandres de la révolution.

Mais c'est la III<sup>ème</sup> République qui donnera à l'école les moyens de devenir un lieu de formation citoyenne [6].

L'idéal scolaire républicain est aujourd'hui sujet à de nombreuses critiques. Tout d'abord, le service public de l'éducation n'a pu faire face à « **l'explosion scolaire** » [7] post Seconde Guerre mondiale. **La massification des diplômes** semble s'être accompagnée d'un moindre niveau de l'enseignement. Les enseignants eux-mêmes sont confrontés à une crise, presque existentielle, qui peut s'expliquer par une **baisse conjointe de la considération sociale** qui s'attachait à leur métier **et de leur revenu relatif** [8]. Mais c'est le projet même de l'école républicaine qui a été dénoncé par la sociologie. Malgré son apparente neutralité, **l'école diffuserait des savoirs qui seraient proches de ceux de la classe dominante** (dans son versant instruction) et privilégierait un habitus bourgeois (l'éducation cherchant à prodiguer des savoir-être, versant éducation) [9].

L'école est-elle condamnée à être conservatrice ? C'est ce qu'avance **Alain** lorsqu'il affirme que « c'est le lien du passé au présent qui fait une société » [10].

Mais le conservatisme doit alors être entendu comme une notion philosophique et non politique. L'école devrait ainsi être un **sanctuaire pour protéger l'enfant** contre un monde qui lui est nécessairement étranger et hostile. Ce conservatisme serait même l'unique moyen de parvenir à une nécessaire remise en question du monde pour **Hannah Arendt** [11]. L'école doit alors préserver l'élément de nouveauté de chaque génération afin de « l'introduire comme un ferment nouveau dans un monde déjà vieux ». Le rôle de l'école est « d'apprendre aux enfants ce qu'est le monde, et non pas leur inculquer l'art de vivre ».

[1] Double origine latine du mot éducation : *educare* qui signifie nourrir et *educere* qui signifie conduire vers, guider

[2] Talleyrand dans son *Rapport sur l'Instruction publique* (1791) parlait de « barbarie » et du « despotisme » du système scolaire de l'Ancien régime

[3] Bronislaw Baczko, *Une éducation pour la démocratie : textes et projets de l'époque révolutionnaire* (1982)

[4] Condorcet, *Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique* (1792)

[5] Helvétius, *De l'homme* (1773)

[6] Loi du 9 août 1879, création des écoles normales, loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'enseignement public, loi du 28 mars rendant l'école obligatoire jusqu'à 13 ans pour les enfants des deux sexes

[7] Antoine Prost

[8] Au début des années 1980, un enseignant débutant gagnait l'équivalent de 2,3 fois le Smic, aujourd'hui, il touche environ 1,2 fois le salaire minimum

[9] Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction* (1970)

[10] Alain, *Propos sur l'éducation* (1932)

[11] Hannah Arendt, « La Crise de l'éducation » dans *La Crise de la culture* (1957)

Par Louise Plat

## Ça peut tomber à l'oral

- Quelle distinction faites-vous entre instruire et éduquer ?
- Depuis quand l'instruction est-elle obligatoire en France, et jusqu'à quel âge ?
- Peut-on parler d'une « crise » de l'école républicaine ?
- Pensez-vous que l'école doit promouvoir des savoir-être et des savoir-vivre ?

### Conseils divers

- S'entraîner à raisonner en identifiant les types d'arguments utilisés par l'auteur (historique, téléologique, causaliste, méthodologique, etc)
- Faire de même avec les outils de rhétorique

Par exemple :

- Sophisme (raisonnement qui prend l'apparence d'un syllogisme dont le postulat de départ est erroné),
- Épouvantail (reprise des idées de l'adversaire de manière caricaturée de sorte à le disqualifier),
- Fenêtre d'Overton (cadre d'acceptabilité des propos, du politiquement correct, tout ce qui est en dehors en considéré comme radical ou extrême. Il faut noter qu'il évolue en fonction de la conjecture des idées).

Par Alexis Rybak et Kyria Manzano



## ALLEMAND - Die Debatte über die Bundeswehr-Stärkung

Die Befürchtungen den Deutschen über ihre Bundeswehr haben sich mit der Äußerung zur NATO-Beistandspflicht der USA verstärkt. Eine klare Notwendigkeit wurde ersicht, der Bundeswehr mehr Geld zu geben.

Der Verteidigungshaushalt muss dauerhaft zwei Prozent der Wirtschaftskraft erreichen. Aber das Problem ist, dass es keine Priorisierung oder klare strukturelle Reformen gibt.

Ein SPD-Politiker (Andreas Schwarz) betont « die Mittel für Verteidigung und Zivilschutz wegen der Unsicherheiten in den USA und der Bedrohung durch Russland dauerhaft von der Schuldenbremse im Grundgesetz zu entkoppeln ». Denn den Deutschen ist die Begrenzung ihres Defizits wichtig.

Eine andere Auswirkung der Stärkung der Bundeswehr ist die Stärkung der Rüstungsindustrie, um so mehr ist Deutschland der wichtigste Ukraine-Unterstützer in Europa (weltweit befindet sich Deutschland an zweiter Stelle).

Ein Politiker der CDU (Johann Wadephul) ist für eine richtige Strategie der Regierung diesbezüglich, um die Sicherheits- und Verkehrsindustrie verzustärken. Er bedauert die Stellung des Kanzlers: « der Kanzler hätte das längst zur Chefsache machen müssen.

Nach den Ergebnissen einer Bevölkerungsbefragung des ZMSBw (Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr) im Jahre 2023 ist Russland nach wie vor eine Bedrohung für die Sicherheit des eigenen Landes für die deutsche Bevölkerung. Deshalb hat die Bundeswehr-Stärkung die Zustimmung der Bürger.

Die Debatte in Form eines Podcasts zum Anhören

## ESPAGNOL - Un récord de consumo de alcohol batido por alemanes : Mallorca frente al turismo de borrachera

46 turistas alemanes rompieron un nuevo récord en Mallorca hace unos días: bebieron 1.333 vasos de cerveza en ocho horas. Ubicada en los Baleares, la isla de Mallorca es víctima del turismo de borrachera. Esta destinación, conocida por sus eventos y sus fiestas, atrae a turistas del mundo entero que disfrutan, a veces demasiado, de su estancia. Sin embargo, esto plantea cada vez más problemas a los lugareños y al sector hotelero en materia de seguridad y de molestias sonoras o materiales. En 2020, un decreto pionero en Europa fue adoptado por el Govern Balear para regular esta actividad. Por ejemplo, solo tres bebidas pueden ser consumidas en los hoteles y los restaurantes cada día.

Liens pour approfondir :

Par Anna Guellaën-Mignard

Turismo de borrachera en Mallorca: "situación alarmante" - DW - 29/06/2023

La sorprendente cantidad de vasos de cerveza que ha consumido un grupo de alemanes en España (lecturas.com)

Calvià (Mallorca) erradicará turismo de excesos con Vicente del Bosque (tourinews.es)

### Vocabulaire :

**ubicar** : localiser  
**la borrachera** : l'ivresse  
**la estancia** : le séjour  
**los lugareños** : les locaux  
**la molestia** : la nuisance

**Directeurs de rédaction** : Louis Larmet & Nathan You-Hurtault

**Pôle entretien** : Emma Picard & Ariane Jouslin

**Pôle droit** : Alice Didry

**Pôle économie** : Alexis Rybak & Anna Guellaën

**Pôle culture générale** : Louise Plat

**Pôle langues** : Lola Bourreau & Charlotte Steinmetz

**Pôle relecture** : Lou Veryepe, Capucine

Lepoittevin, Ilona Gérard-Trémel, Maya Dorion & Julie Lebrun

**Pôle visuel** : Kyria Manzano

**Pôle communication** : Adèle Nadal

**Fondateurs** : Baptiste Bernier & Yann-Gael Prigent

### Vocabulaire :

**Die Schuldenbremse** : la règle d'or, le frein à l'endettement

**Die Beistandspflicht (-en)** : le devoir d'assistance

**Die Notwendigkeit (-en)** : la nécessité

**Die Bedrohung (-en)** : la menace

**Die Stelle (-n)** : la place

**Der Unterstützer** : le soutien

**Die Stärkung (-en)** : le renforcement

**Diesbezüglich** : à ce sujet

Par Chloé Malo

## ANGLAIS - A new technology for a new revolution ?

Are you afraid of the TV show Black Mirror ? Because its plot is becoming more and more real. Indeed, Elon Musk's company Neuralink has implanted this week its first "brain-computer", and its recipient is "recovering well". For the first time in history, and after numerous highly criticized tests on animals, such a device has finally been implanted on a human brain. This chip should allow its bearer to interact with a computer without any physical contact but, for now, we can only observe "promising" brain cells activity.

This conclusive test displays the recent breakthroughs in micro-circuits, as well as Elon Musk's determination to set back the limits of new technology. More widely, it shows that the worldwide race for new technologies is not only scientific, but also an issue of power for actors who seek to expand their influence.

Liens pour approfondir :

<https://www.scientificamerican.com/article/elon-musks-neuralink-has-implanted-its-first-chip-in-a-human-brain-whats-next/>  
<https://www.wired.com/story/neuralink-brain-implant-elon-musk-transparency-first-patient-test-trial/>

Par Thadée Bouissou

### Vocabulaire :

**a recipient** : un bénéficiaire, un destinataire  
**a chip** : une puce  
**highly criticized** : extrêmement critiqué  
**a bearer** : un porteur, un détenteur  
**a breakthrough** : une découverte importante, une avancée  
**an issue of power** : un enjeu de pouvoir